

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 10 MARS 2016 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Exclus : 0

L'an deux mil seize, le 10 Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire.

Date de la convocation : 4/02/2016

Date d'affichage : 4/02/2016

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BOYER, CALAS, PIQUETTE, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS,

Absents : Mr LUX qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE, Mr BLANC

Secrétaire de séance : Mr BARTHERE

La séance est ouverte à 20 H 40 et Madame BENETTI donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2016 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Suppression du règlement d'urbanisme du lotissement l'Oustalou,
- Nomination des chemins communaux.

* * *

I – Sujets soumis à délibération :

2016/5-6-7-8-9 : PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Pour la présentation du compte administratif de la commune, de l'assainissement, du photovoltaïque, du C.C.A.S et du lotissement le Pré, Monsieur le Maire distribue un dossier à chaque élu comprenant les documents suivants :

- Vue d'ensemble du compte administratif,

- Présentation générale des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement,
- Détail des comptes.

Monsieur le Maire indique les résultats à affecter en 2016, soit :

BUDGET	RESULTAT 2015 A AFFECTER EN FONCTIONNEMENT
COMMUNE	34.620,95 €
ASSAINISSEMENT	-38.665,29 €
PHOTOVOLTAIQUE	5.879,71 €
C.C.A.S	4.500,00 €
LOTISSEMENT LE PRE	0,00 €

Après avoir présenté le compte de gestion qui nous a été adressé par le comptable public de la Trésorerie Caraman-Lanta et détaillé tous les résultats des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance qui est donc présidée par Monsieur Gérard BOYER.

Les comptes administratifs 2015 et affectations du résultat de la commune, de l'assainissement, du photovoltaïque, du C.C.A.S et du lotissement le Pré sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2015/10 : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CŒUR LAURAGAIS :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des prestations à la demande, la Communauté de Communes Cœur Lauragais a mis à la disposition de la commune, pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 29 Février 2016, deux agents techniques pour une durée hebdomadaire de quatre heures pour chaque agent.

De ce fait, Monsieur le Maire indique donc qu'il convient de mettre en place une convention.

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de convention et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter la mise à disposition du personnel technique pour une durée de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'au 29 Février 2016, et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

2016/11 : SUPPRESSION DU REGLEMENT D'URBANISME DU LOTISSEMENT COMMUNAL L'OUSTALOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la création du lotissement communal l'Oustalou, un règlement d'urbanisme a été mis en place au mois de Janvier 2004 pour compléter les articles du Plan d'Occupation des Sols en vigueur.

Depuis lors, un Plan Local d'Urbanisme a été approuvé sur la commune, celui-ci rend donc obsolète le règlement d'urbanisme du lotissement communal en vigueur.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer ledit règlement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2016/12 : NOMINATION DES CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la compétence voirie a été transférée à la communauté de communes « cœur lauragais », laquelle est en train de référencer l'ensemble de la voirie des communes membres.

Monsieur le Maire propose donc de nommer, mesurer et référencer les voies et places de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Voie communale (VC)			
Nom	Longueur (en m)	Localisation	Observation
VC1 – de Barthoroze	460		
VC2 – de Lardit	890		mitoyen lanta (600m)
VC3 – de Barrus	105		
VC4 – de la Pigeonnière	957		
VC5 – de Borde Nègre	450		
VC6 – de Foucault	306		
VC7 – de Barthechave	2347		
VC8 – de la Belle Jeanne	210		
VC9 – de la Rivière	1446		
VC10 – de la Fontaine	826		
VC11 – de Maurens	509		
VC12 – de Lallemand	199		
VC13 – de la Station	347		
VC14 – d'En Ducasse	696		
VC15 – de la Rousette	146		mitoyen st foy (293m)
VC16 – d'En Bals	132		
VC17 – de Bousquet	116		
VC18 – de Briquet	158		Mitoyen Fourquevaux
Total	10300		

Chemin rural (CR)			
Nom	Longueur (en m)	Localisation	Observation
CR1 – de Barrus	360		
Total	360		

Voie communale à caractère de rue			
Nom	Longueur (en m)	Localisation	Observation
Impasse du Cèdre	72		
Impasse de l'Oustalou	54		
Impasse d'En Burgade	50		
Impasse de Maurens	88		
Impasse du Pré	33		
Impasse du Coteau	78		
Impasse du Cammas	39		
Chemin de l'Oustalou	281		
Chemin de la Crouzette	254		
Chemin du Ruisseau	186		
Chemin de la Valence	158		
Chemin du Parc	256		
Chemin de l'Ecole	250		
Chemin d'En Roussel	240		
Chemin d'En Burgade	615		
Chemin de la Vieille Forge	149		
Chemin d'En Muquet	97		
Chemin du Moulin	665		
Total	3565		

Place publique			
Nom	Surface (en m ²)	Localisation	Observation
Place de l'Eglise	2500		
Parking Salle de la Fontaine	2300		
Place du Marché	470		
Parking du Vigné	560		
Total	5830		

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination des voies comme indiqué ci-dessus.

II – Informations diverses :

- **Orientations budgétaires 2016 :**

→Monsieur le Maire indique que la commission des finances se réunira le Mercredi 30 Mars 2016 à 9 Heures afin, entre autres, de se prononcer sur les orientations budgétaires, de définir les investissements à prévoir en 2016 et la fiscalité.

→Monsieur le Maire indique :

- lotissement le Pré : le lot N° 3 a été vendu et le permis de construire accordé. Une personne a mis une option sur le lot N° 2, nous restons dans l'attente d'une date pour la signature du sous-seing privé. Les lots N° 1 et 4 ne sont toujours pas vendus mais plusieurs personnes sont intéressées.
- La demande de subvention D.E.T.R pour l'aménagement de la zone de loisirs près de l'école sera examinée le 23 Mars prochain. Monsieur le Maire défendra le dossier.

- **Cœur Lauragais :** Monsieur le Maire indique que demeurant la charge de travail importante dans différents services de « Cœur Lauragais », notamment l'urbanisme, la voirie et les marchés publics, il va être nécessaire de prévoir l'embauche de nouveaux agents au sein de la communauté de communes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la mise à disposition des agents de « cœur lauragais » aux communes membres n'est pas appliqué au coût réel. Pour correspondre à la réalité, il devra donc être appliqué au coût suivant : 22,65 € avec le matériel et 17,30 € sans le matériel (actuellement le coût horaire est de 16,48 € avec le matériel et 14,56 € sans le matériel).

- Madame BENETTI demande aux élus concernés qui ne pourraient exceptionnellement pas assurer la distribution des flyers de bien vouloir avertir dans les meilleurs délais afin de pouvoir s'organiser.
- Monsieur le Maire précise que suite aux dégradations de biens publics (incendie conteneurs) une famille n'a pas encore soldé ce dossier. Le paiement devrait intervenir rapidement et le nettoyage du site sera effectué.
- Monsieur BARTHERE indique :

- Traçage des lignes sur la voirie → deux devis ont été sollicités (peinture et main d'œuvre) : le devis de « Cœur lauragais » a été retenu 804,00 €,
 - Pour plus de sécurité, il est nécessaire de créer un stop chemin d'en roussel et chemin de la vieille forge,
 - Il convient de faire tailler les cyprès qui dépassent au lieudit Villelongue (propriété privée) → voir avec le conseil départemental,
-
- **Salle du conseil** : Monsieur le Maire indique que le remplacement de la vitre devrait intervenir le 14 Mars 2016. Par ailleurs, la visite d'un expert de l'assurance de l'artisan est prévue le même jour afin de déterminer s'ils prendront en charge la rénovation du parquet suite à la différence de ton.

 - Monsieur le Maire précise également que le dysfonctionnement de la fontaine a été réparé.

 - Projet de fusion des communautés de communes « cœur lauragais », « colausud » et « cap lauragais » : Monsieur le Maire indique que le 11 Mars 2016 à 14 Heures, jour de la C.D.C.I, les élus opposés audit projet de fusion manifesteront à Toulouse devant la préfecture pour exprimer leur mécontentement. Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à venir grossir les rangs de la manifestation.

 - Le prochain conseil municipal est fixé le Mardi 12 Avril 2016 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00 H 10.